BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 851

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

824 698 062 RCS Angers.
JUIGNEDIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle la Croix Cadeau, 49240 Avrillé.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AVRILLE du 12 mai 2020, La société JUIGNE DISTRIBUTION, S.A.S. au capital de 137.200 euros, dont le siège social est Z.I. La Croix Cadeau - 49240 AVRILLE, immatriculée au R.C.S. d'ANGERS sous le numéro 306 954 637, et la société JUIGNEDIS, S.A.S. au capital de 100.000 euros, dont le siège social est Z.I. La Croix Cadeau - 49240 AVRILLE, immatriculée au R. C. S. d'ANGERS sous le numéro 824 698 062, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JUIGNE DISTRIBUTION par la société JUIGNEDIS. La société JUIGNE DISTRIBUTION fera apport à la société JUIGNEDIS de la totalité de son actif, soit 6.951.287,60 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.663.292,87 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3.287.994.73 euros. En rémunération des apports de la société JUIGNE DISTRIBUTION, la société JUIGNEDIS procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 1.375.000 euros pour le porter de 100.000 euros à 1.475.000 euros par création de 137.500 actions nouvelles d'une valeur nominal de 10 euros, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société JUIGNE DISTRIBUTION par application de la parité d'échange. La prime de fusion s'élèvera à 1.912.994,73 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 200,43732 actions de la Société JUIGNEDIS pour une action de la Société JUIGNE DISTRIBUTION. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2020. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société JUIGNE DISTRIBUTION depuis la date du 1er janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société JUIGNEDIS. La Société JUIGNE DISTRIBUTION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnant, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L. 236-14 du Code de Commerce, soit un délai de 30 jours à compter de la parution au BODACC du présent avis. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion

a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ANGERS, au nom des deux sociétés, le 20/05/.2020. Pour avis.

